

Directeur des entraîneurs

Le directeur des entraîneurs , sous la responsabilité du vice-président technique, fournit aux entraîneurs de toutes les catégories, les ressources et les informations utiles au bon fonctionnement des équipes. Il élabore un code d'éthique de l'entraîneur et voit à sa mise en application et au suivi approprié. Il est responsable d'obtenir les informations pertinentes à la formation (cours d'entraîneur, gérant, soigneur, etc..) et de les transmettre aux personnes concernées (entraîneurs, assistants et gérantes) Il est responsable de préparer une rencontre en début d'année pour tous les entraîneurs, assistants et gérantes afin de leur fournir toute informations utiles à leur tâches. Il est la personne première pour communiquer et discuter avec le personnel entraîneurs de toute catégorie. Il agit en tant que lien entre les entraîneurs et les membres du conseil d'administration. Il est responsable de la formation des équipes en début d'année en collaboration avec le VP Technique et le président. Il reçoit et traite les demandes de postes (entraîneurs/assistants/gérantes) et doit choisir un entraîneur chef pour chaque équipe en tenant compte de ses entrevues et commentaires, il doit proposer ceux-ci au conseil d'administration.

Il a la responsabilité de recevoir et de traiter toute plainte ou tout commentaire relatif à la conduite des entraîneurs, assistants et gérantes et doit informer le conseil d'administration de toute intervention à cet égard. Il fournit au

président un rapport de ses activités à chaque réunion du conseil d'administration.